
Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 42

**Présents non votants :
3**

Présents votants : Martine AUBRY, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Ludovic CHARLES, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yannick PEZET, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 5

Représentés : Patrick GROSS représenté par Thierry RAMAND, Jean-Marc ILIC représenté par Martine AUBRY, Clarisse JACQUET représentée par Thierry MIGOT, Joseph KAAG représenté par Christine POLMARD, Nathalie PHILIPPOT représentée par Dania KLEIN

Votants : 47

Excusés : Raymond LECLERC

Absents : Patrice ADAM, Jean-Louis ADRIAN, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Alain CHAUDRON, Béatrice DENIS, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Régis SOLTISIAK, Francis WITZ, Angélique THILL

Secrétaire de séance : Frédéric ERNST

DE_2024_059TER - Objet : Annule et remplace DE_2024_059BIS - Réhabilitation et extension du pôle de santé de Pierrefitte sur Aire : Avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise BERTHOLD

Date de transmission de l'acte: 03/06/2024 Date de reception de l'AR: 03/06/2024 055-200066140-DE_2024_059TER-DE A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 4 .18 « Services à la population et développement local » ;

Vu le projet de territoire approuvé par délibération en date du 16 décembre 2021,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux de réhabilitation et extension du pôle de santé de Pierrefitte sur Aire a été transmis via le profil acheteur « emarchespublics.com » le 23/05/2023 et au BOAMP du 23/05/2023 ;

Considérant que les lots 1, 5 et 9 ont été classés sans suite pour infructuosité ;

Considérant qu'une consultation de ces lots a été relancée le 22/08/2023 ;

Vu la délibération DE_2023_096_ Marché de travaux Réhabilitation et extension du pôle de santé de Pierrefitte sur Aire : Attribution des lots 1, 5 et 9 ;

Le lot 1-VRD a été attribué à l'entreprise BERTHOLD pour un montant de 185 000 € HT.

Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- de valider le devis en moins-value pour la non-réalisation de l'ensemble de l'éclairage public prévu. Celui-ci sera géré en direct par le SIE.
- de valider l'enrochement du talus en limite du nouveau parking et de la cour de récréation de l'école élémentaire.
- de valider le devis de rampe d'accès piétons entre le nouveau parking et l'école.
- de valider le devis de reprise des eaux usées et eaux pluviales.

L'ensemble de ces devis, en plus et moins-value, entraîne une augmentation du lot 1 de 15 947,61 € HT (8,62 %).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant n°1 présenté ;
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY